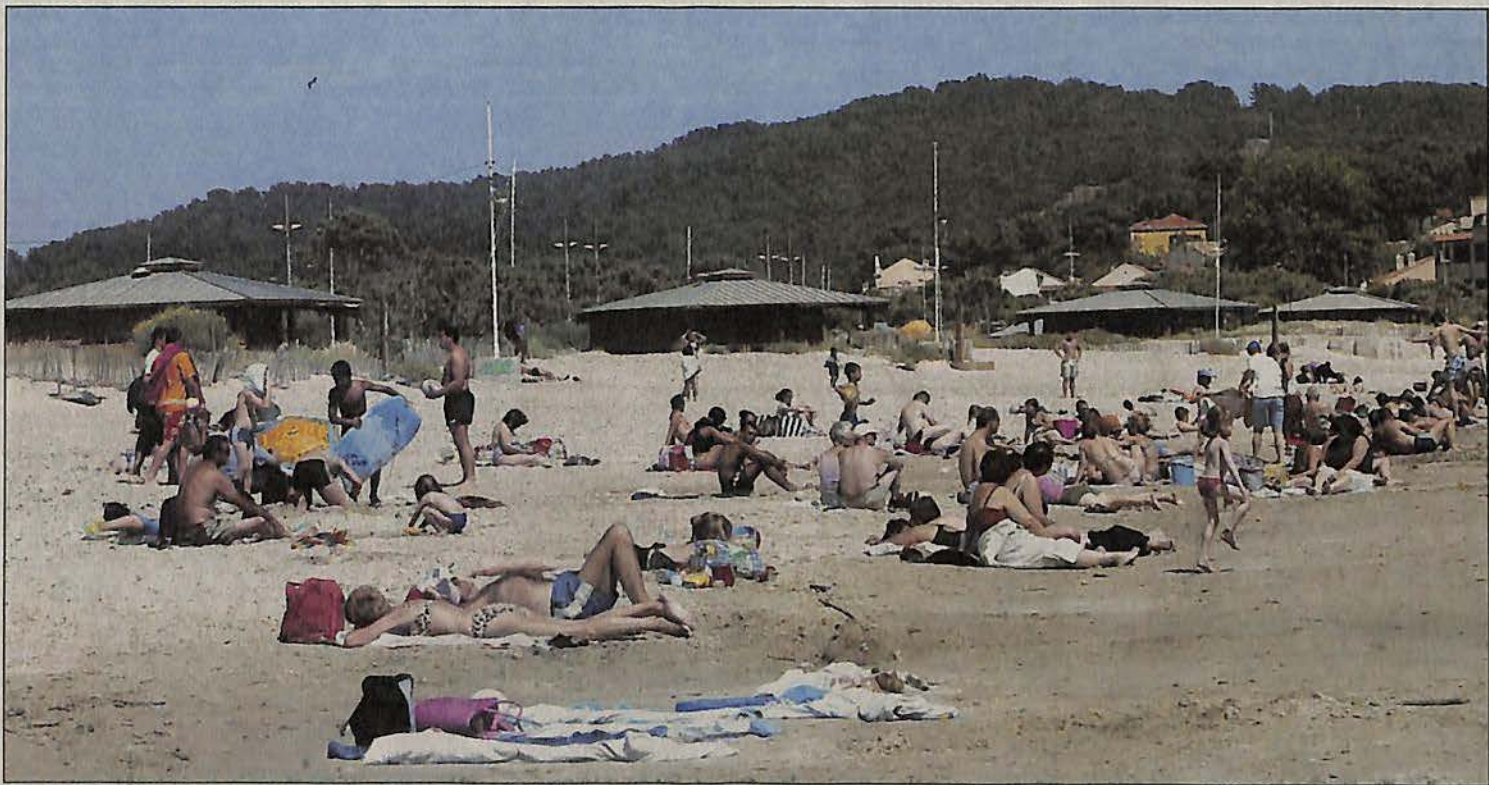


LES SABLETTES

Un été sans paillotes

À la suite d'un imbroglio juridique, les quatre ensembles ne seront pas affectés cet été. Le maire, Arthur Paecht, concède qu'il y a eu des erreurs de procédure



C'est un été sans paillotes qui s'annonce sur la plage des Sablettes. Arthur Paecht plaide sa bonne foi et évoque des erreurs de procédure. (Photo Rina Uzan.)

POUR CETTE ANNÉE, c'est fini. C'est très triste, la plage sera moins bien équipée, mais c'est ainsi. » Le maire, Arthur Paecht ne peut qu'entériner une décision que l'on pressentait : les quatre paillotes des Sablettes resteront désespérément inoccupées cet été.

Le premier magistrat revient sur le dernier conseil municipal (notre édition du 10 juin dernier), où la délibération avait tourné court. « Il y a eu confusion. La délibération concernant les quatre lots de plage des Sablettes (matelas, surveillance), avait été préparée par l'administration. Je pensais que tout était OK. La commission d'appel

d'offres s'était réunie auparavant afin d'examiner les dossiers de candidatures. Deux étaient fructueux. »

« Tout est à l'envers »

Le maire pensait pouvoir lancer une nouvelle « autorisation d'occupation temporaire » du domaine public (AOT) d'une durée supérieure à la précédente, afin que les nouveaux propriétaires puissent effectuer les travaux appropriés, s'appuyant en cela sur un cahier des charges adéquat.

« Las, chose que l'on ne savait pas, poursuit Arthur Paecht, en juin 2004, suite à une requête motivée, présentée en sep-

tembre 1999 par trois plaignants, le tribunal administratif de Nice a annulé l'AOT. Conséquence immédiate : plus rien n'est en règle. Tout est à l'envers dans cette affaire ».

En fait, la nouvelle délégation de service public (DSP) a ni plus ni moins renouvelée l'ancienne procédure de 1999 (sous l'ancienne municipalité) qui avait attribué les quatre lots jusqu'en fin de saison dernière.

« Il y a obligation d'une délégation de service public pour les lots de plage. Pour les bâtiments, c'est une autre procédure, une convention d'occupation est nécessaire. Je suis en train de consulter des avocats. Je ne peux que regretter que les ser-

vices administratifs concernés n'aient pas attiré notre attention. Je vais lancer une consultation, mais ce ne sera pas une DSP », explique le maire.

« La même situation se produit à Antibes sans pour autant que cela tourne au brouhaha. Il y a eu des erreurs de procédure, voilà tout. Reste que j'aimerais qu'on me dise si un texte existe qui empêche un élu (en l'occurrence Sabine Baroux, Ndlr) de travailler dans sa ville ? A écouter certains, le simple fait d'être élu vous rend suspect » se désole Arthur Paecht, qui pense « qu'à travers une personne » de son camp, c'est lui « qu'on cherche à atteindre ».

Christian PICHARD.